



Commune de Serrières-de-Briord

Lieu : Mairie de Serrières-de-Briord

Date de transmission de la convocation : 28 juin 2023

Séance du conseil municipal du 04 juillet 2023 à 18 h 00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Daniel BÉGUET, Maire

Présents :

Mme Valérie BERNARD, M. David RENAUD, Mme Denise VOLLAT, M. Thierry LADREYT, adjoints
M. Serge BOURDIN, Mme Christine CHURY, Mme Sandrine MARILLET, M. Pierre MENUT, Mme Corinne SABONNADIÈRE, conseillers municipaux

Absents représentés :

M. Mohammed BARBOUCHA, conseiller municipal, représenté par M. Daniel BÉGUET
M. Tom CHRISTIN, conseiller municipal, représenté par M. Thierry LADREYT
M. Mathieu MONTESINOS, conseiller municipal, représenté par M. David RENAUD

Absentes : Mme Laure DE FILPO, Mme Bérange LUCI

Quorum

Le Président vérifie le nombre d'émargements sur la feuille de présence. Au moins 8 membres sont présents, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 10 - Nombre de votants : 13

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 18 h 03.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Pierre MENUT est désigné à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 juin 2023
2. Délibération n° 1 : CCPA : Fonds de concours généraliste pour la défense incendie
3. Délibération n° 2 : Vœu de soutien aux propositions du réseau des Missions Locales relatives à « France Travail »
4. Informations diverses : Travaux, finances, festivités estivales
5. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 juin 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté par les élus présents lors de dite séance, au commencement de la séance suivante, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Élus présents lors du dernier Conseil Municipal et présents au Conseil Municipal du 04 juillet 2023 :

M. Daniel BÉGUET, Maire

Mme Valérie BERNARD, M. David RENAUD, Mme Denise VOLLAT, M. Thierry LADREYT, adjoints

M. Serge BOURDIN, Mme Christine CHURY, Mme Sandrine MARILLET, Mme Corinne SABONNADIÈRE, conseillers municipaux

Après avoir délibéré, les élus présents lors de la séance du Conseil Municipal du 02 juin 2023 approuvent à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil municipal.

Vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Délibération n°1 : CCPA : Fonds de concours généraliste pour la défense incendie

Rapporteur : Daniel BÉGUET – Maire

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SERRIÈRES-DE-BRIORD a réalisé plusieurs aménagements concourant à la défense incendie : 10 Poteaux Incendie dans le village et 1 Bâche Incendie de 120 m³ au Camping Municipal.

Le montant hors taxe des travaux est de 70 466,00 € HT.

Le montant des subventions est de 0 €.

Le reste à financer est de 70 466,00 € HT.

Dans le cadre des Fonds de concours généralistes globalisés sur 3 années, la commune dispose d'un droit de tirage de 29 255,00 € inférieur au plafond de 50% du montant restant à financer.

La commune fait donc une demande de fonds de concours de 29 255,00 €.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds Propres		41 211,00 €	58,5 %
Sous total		41 211,00 €	58,5 %
Région AURA		0 €	
CCPA	Fonds de concours Généraliste	29 255,00 €	41,5 %
Sous total		29 255,00 €	41,5 %
Total HT		70 466,00 €	100%

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- D'adopter l'opération et les modalités de financement.
- D'approuver le plan de financement.
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Vote :

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3. Délibération n° 2 : Vœu de soutien aux propositions du réseau des Missions Locales relatives à « France Travail »

Rapporteur : Daniel BÉGUET – Maire

L'Union Nationale des Missions Locales a adopté lors de son bureau du 23 février 2023 des propositions dans le cadre des débats en cours sur le projet « France Travail » voulu par le Gouvernement.

Ses propositions, contextualisées et reprises dans une contribution dénommée « Projet France Travail : une seule boussole, l'intérêt général ! », visent à créer les conditions pour que les Missions Locales, service public territorialisé et partenarial de l'insertion des jeunes présidé par des élus locaux, puissent aller encore plus loin dans la réponse aux besoins des jeunes, des entreprises et des territoires :

. **Garantir une place et un rôle décisifs pour les élus du bloc communal** démocratiquement élus pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées, dans « France Travail ».

. **Refuser le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion**, qui nie les capacités de choix des jeunes et de diagnostic des professionnels et au contraire, permettre aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur sans les « enfermer dans des cases ».

. **Conférer au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur des questions de jeunesse dans « France Travail »** afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie.

. **Confier le portage du Contrat d'Engagement Jeune au seul réseau des Missions Locales** afin de mettre fin à la mise en concurrence entre acteurs du service public et ouvrir une nouvelle ère propice à une réelle coopération des membres du Service Public de l'Emploi.

. **Préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale**, notamment avec les employeurs et les partenaires publics et associatifs locaux, pour ne pas nuire à son agilité.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- De rappeler son attachement fort aux actions, à l'autonomie et aux modalités de gouvernance des Missions Locales.
- De soutenir les propositions de son réseau dans les débats en cours sur « France Travail ».

Vote :

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

3– Informations diverses

3-1 Point sur les travaux

L'adjoint aux travaux, Thierry LADREYT, dresse l'état des différents travaux en cours sur la commune :

- Eau – Assainissement : Les travaux sur la RD 19 (Grande Rue) avancent mais la réfection des enrobés ne donnent pas satisfaction, ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion de chantier. Les travaux dans la rue du Canal seront terminés fin juillet. Des reprises de bicouche seront réalisées dans les rues de Buffières, du Dauphiné et de l'Industrie. Une coupure d'eau aura lieu le jeudi 06 juillet 2023 de 8 h à 12 h.
- Le ralentisseur de la Grande Rue sera repris au cours du mois de juillet.
- Suite au choix du système d'épuration pour la STEP, une réunion de concertation avec les différents organismes en charge du dossier, aura lieu au cours du mois de juillet.
- Le chantier des vestiaires au stade Jean CHRISTIN avance sans problème. L'intervention des différents corps de métier se déroule comme prévu. Les travaux de finition seront réalisés au cours du mois de juillet.
- Il est rappelé qu'une demande avait été faite pour la décoration des « buses » en béton du carrefour Rue du 1^{er} mai. Un contact avait été pris avec Enfance et Loisirs dans le cadre des activités du Centre de Loisirs, cette association sera relancée. Des riverains demandent de limiter la hauteur de ces buses à 50 cm. Cette demande sera étudiée avec l'entreprise chargée des travaux lors de la prochaine réunion de chantier.
- Suite au sinistre survenu dans le bâtiment de la mairie, les travaux pour la reprise des soles débiteront prochainement.
- Lors des orages qui ont eu lieu au mois de juin, des fuites ont été détectées dans la salle des fêtes. Les châteaux de ce bâtiment situés sur l'arrière du bâtiment ont été nettoyés.
- Les travaux de faucardage sur le Rhône sont terminés. Dans le cadre de l'entretien de la digue, des arbres ont été coupés. Cette intervention a été financée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3-2 Point sur les finances

L'adjointe aux finances, Valérie BERNARD, indique que la totalité de la subvention départementale octroyée pour les travaux effectués sur les réseaux d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif a été versée au cours du mois de juin. La souscription d'un emprunt à court terme prévue lors de la précédente séance ne sera donc pas nécessaire.

Dans le cadre des travaux de rénovation-extension des vestiaires du Stade Jean Christin, une subvention d'un montant de 6 209 € sera versée prochainement.

3-3 Festivités estivales

. Feu d'artifice du 22 juillet

Monsieur le Maire indique que les services de la Sous-Préfecture de Belley organiseront une réunion, le jeudi 06 juillet 2023, afin d'évoquer les questions de sécurité relatives à cette manifestation.

Le thème du feu d'artifice sera cette année « Disco Forever ».

Comme en 2022, un dispositif d'envergure pour permettre le stationnement des véhicules et la circulation des piétons a été mis en place. Les projecteurs solaires ont été installés le long du chemin du Point Vert. Un devis pour l'acquisition de signalétique a été validé.

Une réunion a eu lieu le vendredi 23 juin avec les bénévoles. Un compte-rendu de cette réunion est fait et le tableau des différents postes est présenté. La recherche de bénévoles pour la gestion des parkings est toujours en cours.

. Ain Bugey Valromey Tour

La 1^{ère} étape de la course cycliste Ain Bugey Valromey Tour entre Lagnieu et Lhuis traversera la commune, le mercredi 12 juillet 2023. La présence de signaleurs sera nécessaire.

. Festival piano

Dans le cadre du festival de piano itinérant au fil du Rhone, un pianiste déambulera dans la commune, l'après-midi du 12 juillet 2023, pour interpréter des musiques classiques, modernes ou de films.

. Tour de l'Ain

Une étape du Tour de l'Ain traversera la commune, le mardi 1^{er} août 2023.

. Soirée cinéma de plein air

Compte tenu des mauvaises conditions climatiques la soirée cinéma de plein air programmée le samedi 1^{er} juillet sera reportée au samedi 19 août 2023.

4- Questions diverses

4-1 Lutte contre l'ambroisie

L'adjointe à l'environnement, Denise VOLLAT, indique qu'un courrier sera adressé aux agriculteurs pour leur rappeler leur rôle essentiel dans la lutte contre la prolifération de l'ambroisie.

4-2 Arrachage de la jussie

Corinne SABONNADIÈRE demande si le système mis en place sur le Département et permettant l'arrachage de la jussie pourrait s'adapter aux travaux de faucardage du Rhône. Monsieur le Maire indique que le matériel utilisé ne semble pas adaptable aux herbes du Rhône.

4-3 Service de transport à la demande « Touquan »

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain mettra en place à compter du 18 septembre 2023, un service de transport à la demande dénommé « Touquan ». L'objectif de ce service est de répondre aux besoins des personnes éloignées des dessertes régulières.

4-4 Mise en place de bornes électriques

Corinne SABONNADIÈRE demande s'il serait possible d'étudier la mise en place de bornes électriques sur la Commune. Monsieur le Maire indique qu'une étude avait déjà faite mais que compte-tenu de la présence d'équipements à proximité de la Commune, aucune suite avait été donnée à ce dossier.

Il indique que le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain travaille sur une estimation des besoins pour chaque commune du Département et recense actuellement les parkings associés à des bâtiments non-résidentiels qui appartiennent aux collectivités.

4-5 Demande d'intervention de l'EPF pour acquisitions foncières

Suite à la demande de portage d'acquisitions foncières par l'EPF de l'Ain, Monsieur le Maire indique qu'aucune suite n'a été donnée pour l'instant par la famille propriétaire du tènement immobilier.

4-6 Situation sanitaire environnementale à proximité du Stade du Charmieux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dirigeant de l'entreprise exploitant l'IPCE (Installation Classée Pour l'Environnement) et la dirigeante de la holding dont cette entreprise dépend ont été rencontrés récemment.

Ces dirigeants se sont engagés à

- Nettoyer les abords du site deux fois par semaine.
- Reboucher les trous sur le chemin des Combes
- Ne plus entreposer de bennes sur le parking du Stade du Charmieux
- Mettre les filets sur les bennes des véhicules
- Fermer le site.

4-7 Stade du Charmieux

La commission de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football informe par courrier du retrait de l'installation du classement pour la pratique du foot à 11 du fait d'une non-conformité majeure (cages mobiles, main courante partielle, absence d'abris pour les joueurs).

4-8 Arrêt de car « Tisserand »

Corinne SABONNADIÈRE demande si la suppression de l'arrêt de car « Tisserand » est toujours programmée et si la Régie des Transports de l'Ain a été informée de cette suppression.

Monsieur le Maire indique que cette suppression sera réétudiée car certains utilisateurs des cars scolaires s'opposaient à cette suppression.

4-9 Chemin de la Vierge

Le filet de protection du réseau fibre enterré est toujours apparent. Ce fait sera à nouveau signalé au service en charge de la fibre optique.

4-10 Fixation de la date du prochain conseil municipal

Le prochain Conseil Municipal se tiendra en Mairie le vendredi 1^{er} septembre 2023 à 20 heures.

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2023 à 20 h 20.

Serrières-de-Briord, le 04 juillet 2023

Daniel BÉGUET
Président



Pierre MENUT
Secrétaire



